

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

N° CL8

AMENDEMENT

présenté par
Mme Dupont, M. Delautrette, Mme Dubré-Chirat, M. Bolo, Mme Saint-Paul, M. Gernigon et
M. Masségia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
